



En effet, le ministre des forêts et de la faune a signé le 4 septembre dernier une décision portant sur la suspension de certaines sociétés forestières exploitant illégalement le bois dans la région du littoral.

L'information contenue sur le site stopblablacam.com en fait large écho. L'information stipule que la suspension, qui à titre provisoire, concerne une vingtaine d'unités de transformation de bois dans la région du Littoral, du Cameroun. Lesdites unités sont d'après la note ministérielle suspendues « en raison de leur caractère illégal, et des activités de blanchiment et d'empotage illicite du bois d'origine frauduleuse qui ont été constatées » dans leurs parcs.

Il s'agit de : KN and Co, Établissements la Fierté, Société Pan Afrikan Wood Company (PAWC), Société Atlas Group, Établissement Lotinono, Établissements Nana, Catali, Eldorado, Global Division Trading, Inetrbois, Son Hai, Tata & Sons Enterprise, SFE, Chang Sheng, Si Hai, Bois et services, Hett Sarl, Baset Timber, Scaci Sarl et Sasbo Group. Aussi, une autre suspension frappe 10 unités où l'on retrouve quasiment les mêmes entreprises que dans la première décision ministérielle en plus de : Société Sali Ndjida, Super exploitation et transformation du bois, Global Division Trading et Nambois.